



CAPL DES 28 JUIN ET 2 JUILLET 2019

compte-rendu affectation locale

catégorie B au 1^{er} septembre 2019

• LE CONTEXTE

Après le groupe de travail préparatoire du 24 juin et compte tenu de la situation préfiguratrice de notre direction, la CAPL d'affectation locale des contrôleurs s'est tenue en deux temps les 28 juin et 2 juillet 2019.

• INTERVENTIONS DE LA CGT

Suite à la déclaration liminaire lue par vos représentants et largement axée sur la géographie revisitée, l'administration a répondu que les 9/10^e du texte portaient sur des questions de fond qui seront débattues dans une autre instance.

Pour la CGT, les nouvelles règles de gestion sont un outil préalable à la géographie revisitée.

Pour l'administration, ce nouveau dispositif permet un certain nombre de latitudes :

- dérogation sur le délai de séjour
- dérogation sur l'ancienneté administrative (exemple : possibilité si profil donné (ou pas...) de primer un collègue plus ancien).
- affectation d'office : après avoir déroulé le mouvement, si l'agent n'obtient pas satisfaction, il est affecté d'office sur un poste vacant.

Une 4^e dérogation était possible : ne pas respecter l'ordre des vœux. Cette dernière n'a pas été retenue car combattue au niveau national.

L'administration a précisé que ces 3 dérogations ont été utilisées avec parcimonie. Cependant la direction locale n'a pu les mettre en œuvre avec autant de souplesse qu'elle l'espérait !

Concernant la publication de la carte de géographie revisitée après la clôture des demandes de mutation locale, le président a affirmé qu'il en a été victime comme l'ensemble des collègues concernés !!!

La CGT n'a pas été informée, malgré ses demandes récurrentes, du volume pluriannuel des suppressions d'emplois pour l'Hérault. La discussion est en cours à la DGFIP en concertation avec la division du Budget. La Centrale doit calculer les suppressions d'emplois par département et cela ne se fera pas de manière uniforme.

Pour l'affectation des contrôleurs stagiaires (concours externe et interne normal 2019, pas de CAP locale prévue pour l'instant... Ils seront affectés ALD sans être comptabilisés dans l'effectif des services.

Hormis les situations particulières évoquées au groupe de travail du 24 juin 2019, il n'y a pas eu de changement sur le projet de mouvement d'affectation.

Les cas particuliers soulevés par les organisations syndicales lors de cette CAPL seront examinés, au cas par cas, en dehors de cette instance, en concertation avec le médecin de prévention.

• LA POSITION PRISE PAR LA CGT

Compte tenu des 13 postes restant vacants et de la non compensation temps partiel à hauteur de 25 postes à l'issue de cette CAPL, des services en sous-effectif chronique, des nouvelles règles de gestion et de la carte de la géographie revisitée, l'ensemble des organisations syndicales a voté CONTRE.

La CGT Finances Publiques 34 n'acceptera jamais que perdure cet état de fait et continuera à dénoncer cette situation inacceptable dans laquelle se trouvent nos services...

**La CGT a une nouvelle fois porté vos aspirations.
Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.**

par mail sur cgt.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr
sur notre page facebook [CGT Finances Publiques 34](#)
ou sur notre site local <http://www.dgfip.cgt.fr/34/>

Vos élus en CAPL B CGT FINANCES PUBLIQUES 34